



Luxembourg, le 2 février 2012

Madame la Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
L-2450 Luxembourg

Objet : Question parlementaire n° 1900 du 1^{er} février 2012 de l'honorable député Claude Meisch

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Je vous prie, Madame la Ministre, de croire en l'expression de mes sentiments très distingués.

François Biltgen
Ministre de la Justice

Question parlementaire n° 1900 de Monsieur le Député Claude MEISCH

Réponse de Monsieur le ministre de la Justice

L'honorable Député Claude MEISCH affirme lui-même dans sa question parlementaire que « l'enquête » est toujours « en cours ». Partant il n'incombe pas au ministre de la Justice de prendre position.

Il y a lieu de rappeler que l'affaire « *Bommeleeër* » est pendante en Justice. Le ministre de la Justice n'est pas en possession du dossier d'instruction et n'a par conséquent pas connaissance de son contenu.